

ASSEMBLÉE NATIONALE6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1375

présenté par
M. Brindeau
-----**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 21 ajouté en commission spéciale. Il s'agit de la technique dite du "don dirigé ou "ROPA", don de gamètes au sein d'un couple de femmes, et qui s'oppose au principe d'anonymat du don.